



Démission d'un poste cuisinier

Par **jujuba**, le **23/05/2008** à **12:35**

Bonjour,

Mon ami est étudiant étranger en France depuis Janvier.

Il avait trouvé un emploi dans la restauration en plus de ses cours.

Il travaillait officiellement pour 22h par semaine + heures supp (que nous savons non légales) dans un restaurant comme cuisinier.

La négociation salariale et le temps de travail ont été juste discutés à l'orale.

Il a débuté le 10 Mars.

Il a reçu deux fiches de payes une pour du 17 au 30 Mars, et puis du 1 au 31 Avril.

Cependant il a réclamé plusieurs fois à signer son CDD, ce qu'on lui a toujours promis.

Jusqu'à mi Mai où le contrat anti-daté est arrivé mais il ne correspondait pas à ce qu'il avait négocié.

De plus ils refusaient également de lui payer comme convenu les horaires supp.

Après une vive discussion, il a décidé d'arrêter.

Maintenant son employeur refuse même de lui payer les deux semaines de Mai, tant qu'il ne signe pas une lettre de démission.

Nous sommes un peu perdus car je sais qu'il n'aurait pas dû arrêter son travail comme ça mais il n'a jamais pu signer son contrat. La situation n'était plus vivable.

Que devons-nous faire ?

Je vous remercie.